

SÉANCE ORDINAIRE 15 JUIN 2015 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président

Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

Était absent :

Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 017-06-2015

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2015

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 juin 2015 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 018-06-2015

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2015

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RA 019-06-2015

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2015</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement du compte présenté sur la liste établie 15-06-2015 au montant de **7 870.73 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RA 020-06-2015

3.2 <u>MANDAT DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 CONFIÉ À CAVANAGH HOTTE ARCHAMBAULT INC.</u>

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes accepte l'offre de service présentée par Cavanagh, Hotte, Archambault, inc. pour la vérification comptable de l'année 2015 au coût de 6 100 \$ plus taxes, soit une diminution de 10.9 % de l'offre de service de 2014.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-413.

Résolution RA 021-06-2015

3.3 <u>DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2014</u>

ATTENDU

la mise en place des indicateurs de gestion qui ont pour but de fournir aux élus et aux gestionnaires de l'administration municipale un outil de mesure dans le but d'améliorer sa gestion;

ATTENDU QUE

les rapports doivent être transmis au ministère des Affaires municipales de l'Occupation du territoire et des régions;

Conséquemment,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'entériner le rapport annuel de la trésorière concernant les indicateurs de gestion de 2014 de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté. Ce rapport est déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire tel que prévue par la Loi. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EXPLOITATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 022-06-2015

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18h45.

YVES LEGAULT	STÉPHANE GIGUÈRE
Président	SECRÉTAIRE